

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHIRAC-BELLEVUE
SÉANCE DU lundi 25 octobre 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un, le lundi 25 octobre à 19h30,
En exercice	10 le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente,
Présents	10 sous la présidence de Robert GANTHEIL, Maire.
Votants	10

Convocation du lundi 18 octobre 2021

Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE ; Marjorie TELLIER.

Madame Catherine MOURIACOU et Monsieur Jean Marcel MASSET sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2021 ;
2. Décision modificative N°1, virement de crédit de la section de fonctionnement ;
3. Décision modificative N°2, virement de crédit de la section d'investissement ;
4. Création du budget annexe concernant la production d' « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2022 ;
5. Création d'un emploi temporaire pour un agent recenseur ;
6. Inscription de chemins ruraux au P.D.I.P.R ;
7. Validation de la voirie 2022 ;
8. Indemnités pour le gardiennage et l'entretien de l'Eglise ;
9. Attribution des logements (ancien Presbytère et maison Méchin) ;
10. Maison KALHERT2 (Assainissement) ;
11. Les Associations ;
12. La MAÏADE ;
13. Repas des Aînés et Vœux 2022 ;
14. Noël des enfants ;
15. Poêle pour la maison Méchin.
16. Informations et questions diverses.

Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

Une question est posée concernant les trottoirs du Puy d'Enrouère.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2021

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le compte-rendu du 23 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité

2) Décision modificative N°1 virement de crédit de la section de fonctionnement

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	15 000,00		
Rémunération du personnel titulaire			6411	4 000,00
Rémunération du personnel non titulaire			6413	5 000,00
Autres emplois d'insertion			64168	3 000,00
Indemnités			6531	3 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		15 000,00		15 000,00

10 Pour

3) Décision modificative N°2 virement de crédit de la section d'investissement

INTITULE DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		10 000,00		
Dépenses imprévues	020	10 000,00		
OP : LOTISSEMENT DU PUY CHAUD				20 000,00
Installat° générales, agencemts & aménagmts divers			2181 99	20 000,00
OP : AUTRES CONSTRUCTIONS				20 000,00
Immeubles de rapport			2132 34	20 000,00
OP : MAISON KALHERT 1		30 000,00		
Immobilisations corporelles en cours	231 60	30 000,00		
OP : EGLISE		20 000,00		
Immobilisations corporelles en cours	231 77	20 000,00		
OP : OUTILLAGES ET MATERIELS				20 000,00
Autres installat°, matériel & outillage techniques			2158 85	20 000,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		60 000,00		60 000,00

10 Pour

4) Création du budget annexe concernant la production d' « ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE » de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2022

Compte tenu de la revente d'électricité, la gestion de telles installations nécessite la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Les opérations de ce service doivent être retracées dans un budget annexe relevant du plan comptable M4. De plus, les installations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement (application au linéaire).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider la création du budget annexe production d' « Energie photovoltaïque » à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Décider d'assujettir le budget à la TVA et autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services fiscaux ;
- Approuver les durées d'amortissement ci-dessous :
 - panneaux photovoltaïques : 20 ans
 - onduleurs : 10 ans
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

10 Pour

5) Création d'un emploi temporaire pour un agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'un agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi temporaire à temps non complet d'agent recenseur du :
15 janvier 2022 au 28 février 2022.
- L'agent recenseur sera chargé, sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et de collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE ;
- L'agent recruté sera employé pour une durée de travail forfaitaire de 35 heures hebdomadaire et rémunéré sur la base de l'indice de 353 et indice majoré de 329 ;
- Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

10 Pour

6) Inscription de chemins ruraux au P.D.I.P.R

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un réseau de sentiers de randonnée menée par la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté et présente l'itinéraire « La Vallée de L'Eau Large » au départ de Ste-Marie Lapanouze.

Après une phase de concertation, dans le cadre de ce projet intercommunal de développement de la Randonnée, il est proposé et porté à la connaissance du conseil municipal les chemins ruraux de la commune de Chirac-Bellevue susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée. Il précise

également que plusieurs parcelles privées de la commune correspondant à des chemins d'exploitation seront empruntées.

Les chemins validés par le conseil municipal pour l'inscription de sentiers au PDIPR sont :

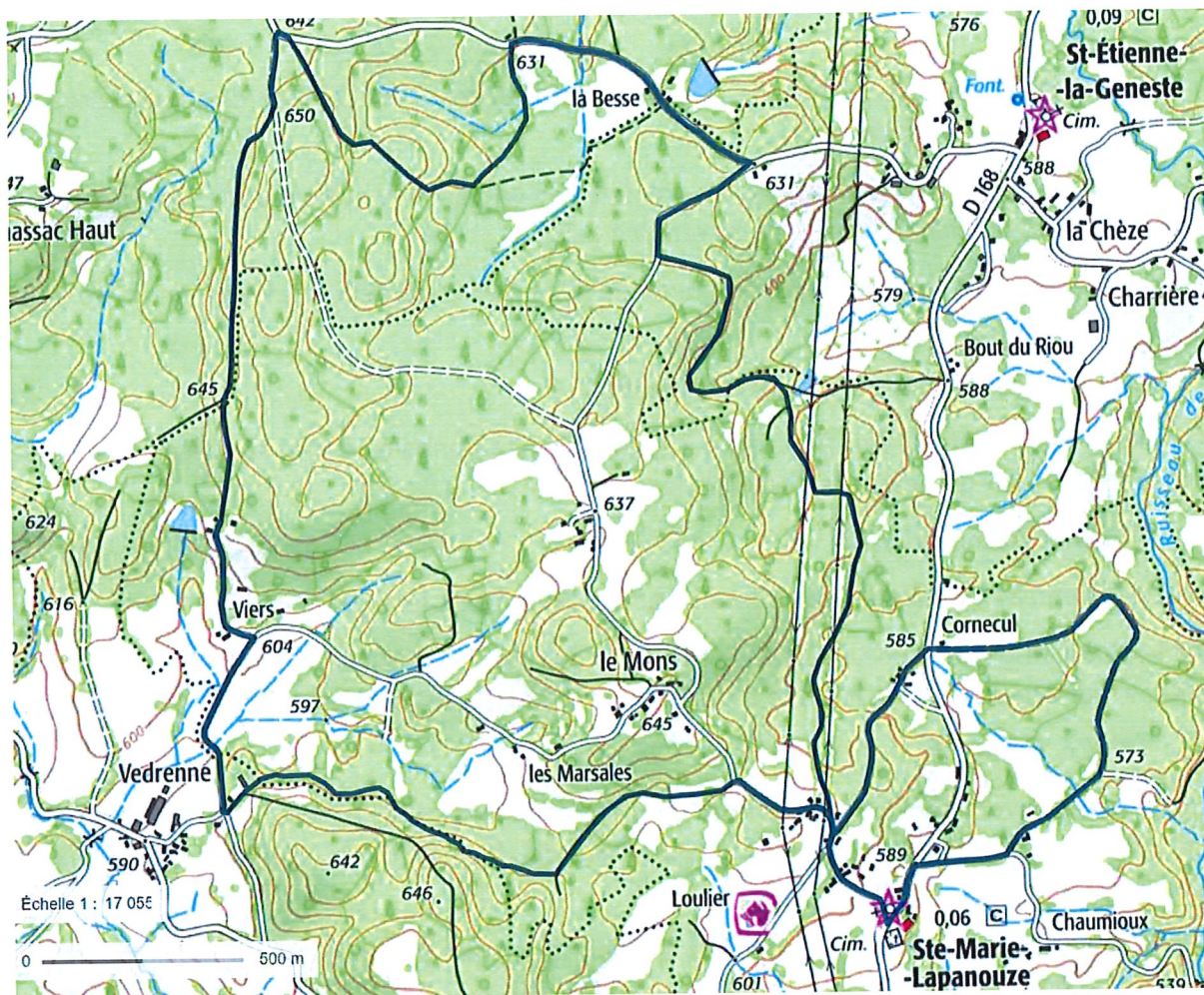
Chemin rural dit « de Besse à la VC1 »

Chemin rural dit « de la VC1 à Viers » (Commune de Sainte-Marie Lapanouze)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DEMANDER** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux précités ;
- **S'ENGAGER** conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. Il est à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;
- **INSCRIRE** les chemins ruraux au Plan local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune.
- **INFORMER** le Conseil Départemental de la Corrèze de toute modification envisagée.
- **ACCEPTER** le balisage et le panneauage conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. de la Corrèze et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée,
- **DECIDER** de confier à la communauté de communes la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au P.D.I.P.R.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

10 Pour



7) Validation de la voirie 2022

Les projets sont les suivants :

- Boucher les trous et nids de poule ;
- Curage des fossés ;
- Cheminement de le Croix du Clos au Bourg ;
- Un devis a été demandé au syndicat de la Diège pour les trottoirs du Puy d'Enrouère.

La validation totale de la voirie 2022 se fera lors du prochain Conseil Municipal.

8) Indemnités pour le gardiennage et l'entretien de l'Eglise

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'attribuer cette indemnité à notre agent d'entretien afin d'assurer le nettoyage, l'ouverture et la surveillance de l'église.

D'après la circulaire de la Préfecture, le montant alloué pour cette prestation sera de 479.86€ pour l'année 2022.

Cette indemnité sera réévaluée chaque année selon les modalités et les montants fixés par la Préfecture.

10 Pour

9) Attribution de la maison « Ancien Presbytère » et départ des locataires de la maison Méchin

Suite à plusieurs candidatures reçues, la maison « ancien Presbytère » a été attribuée à un couple, le bail prendra effet le 15 novembre 2021.

La famille habitant la maison Méchin, a donné son préavis de départ et quitterait les lieux début novembre.

10) Maison KALHERTZ2 (Assainissement)

Une rencontre a été effectuée avec la société France Bonhomme afin d'évaluer le coût de l'assainissement, un devis a été demandé.

11) Les Associations

Une réunion est prévue le mardi 26 octobre afin de faire le point.

Vu le changement de serrure de la porte de la salle polyvalente et le nombre restreint de clés, la solution serait de mettre à disposition des associations, une clé à la MAÏADE.

12) La MAÏADE

Suite à un nouvel appel à candidatures pour le restaurant/bar/hôtel La Maïade, Monsieur Le Maire propose de retenir la proposition de Monsieur et Madame BLANCHARD Christophe et Valérie.

Monsieur Le Maire est autorisé par le Conseil Municipal à signer tous les documents et contrats pour cette affaire.

Pour le loyer, afin d'aider à l'installation, il est décidé d'accorder un montant mensuel de 600.00€ pour décembre 2021, janvier, février et mars 2022, il repassera à compter d'avril 2022 à son montant initial c'est-à-dire : 800.00€ indexés avec tacite reconduction ainsi qu'une caution de 1000.00€.

Les frais notariés seront partagés à hauteur de 50% pour chacune des deux parties.

10 Pour

Un état des lieux sera effectué le mardi 26 octobre 2021 à 11h30, un rendez-vous avec un cabinet notarial est prévu le jeudi 28 octobre 2021 en fin de journée.

13) Repas des Aînés et Vœux 2022

Le repas des Aînés aura lieu en janvier 2022 ainsi que les vœux de la municipalité.

14) Noël des enfants

Un spectacle de cirque est prévu pour le dimanche 12 décembre 2021 à 14h00. Environ 30 enfants seront conviés.

15) Poêle pour la maison Méchin

Le devis de l'entreprise DEBRY, plombier chauffagiste a été retenu concernant le changement du poêle de la maison MECHIN pour un montant de : 2 893.00€ HT soit 3 052.12€ TTC.

16) Informations

- Le nouveau lotissement du Puy Chaud II sera borné au 2 novembre 2021, un panneau de publicité concernant les futurs lots à vendre sera installé sur le délaissé.
- Le surpresseur est en cours d'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Certifiée exécutoire.

A Chirac-Bellevue,

Le 25 octobre 2021,

Le Maire,

Robert GANTHEIL.



